

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence Administration économique et sociale

Université Nice Sophia Antipolis



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,1

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, science politique, économie et gestion

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation :

La licence Administration économique et sociale (AES) de l'Université Nice Sophia Antipolis (UNS) proposée est construite sur six semestres répartis en trois années sur la base d'une pluridisciplinarité autour de l'acquisition de savoirs de l'économie, de la gestion et du droit, voire dans une moindre mesure de l'anglais, des nouvelles technologies informatiques de la communication, et des méthodes quantitatives. Elle vise à professionnaliser ses étudiants dans le cadre de parcours progressifs qui se poursuivent en master.

Il existe deux parcours : un parcours *Economie et management des petites et moyennes entreprises/petites et moyennes organisations (PME/PMO)* et un parcours *Economie et management des ressources humaines (EMRH*) en troisième année qui atteint son objectif en proposant à ses étudiants la possibilité d'acquérir des savoirs fondamentaux et des compétences de métiers par la voie de l'apprentissage.

Les cours ont lieu à l'Institut supérieur d'économie et de management (ISEM).

Analyse

Objectifs

Les objectifs poursuivis par la formation sont clairement annoncés. Les compétences que l'étudiant est censé maîtriser sont en adéquation avec ces objectifs. La pluridisciplinarité est assez forte, autour de l'acquisition de savoirs de l'économie, de la gestion et du droit, voire dans une moindre mesure de l'anglais, des nouvelles technologies informatiques de la communication, et des méthodes quantitatives. Cette licence vise à professionnaliser ses étudiants dans le cadre de parcours progressifs, ce qui est un point positif de cette formation et en adéquation avec l'essence d'une licence AES.

Au vu des connaissances et des compétences acquises ainsi que du tableau des unités d'enseignements (UE) qui recensent tous les cours dispensés, les débouchés annoncés, tant en termes de métiers que de poursuites d'études sont cohérents. On relève néanmoins que pour atteindre ces débouchés, il convient d'accéder aux masters accessibles à l'ISEM ou dans d'autres universités, ce qui suggère que la licence, à elle seule, ne permet pas d'accéder directement à un emploi.

Les moyens pour atteindre l'objectif de préparation aux concours de la fonction publique sont plus succincts car ils consistent en de simples apports de savoirs juridiques et économiques sans que soit offerte une réelle préparation à l'acquisition des techniques dédiées. Il en est de même pour la cible des métiers du développement des territoires locaux.

Organisation

La formation présente une bonne lisibilité d'ensemble en ce que le parti pris de proposer des enseignements fondamentaux de droit, d'économie et de gestion est bien respecté. La pluridisciplinarité aurait pu être plus forte si des enseignements d'autres sciences sociales (par exemple sociologie) avaient été introduits.

La formation propose bien une formation permettant à l'étudiant de se spécialiser progressivement. Ainsi en droit, par exemple, la première année de licence (L1) est l'occasion d'aborder la discipline par des introductions générales (premier semestre (S1) et deuxième semestre (S2) – cours + travaux dirigés (TD)). La deuxième année de licence (L2) permet d'aborder des disciplines plus particulières qui, pour certaines, présentent déjà un degré de spécialisation assez fort ; spécialisation qui se fait par un système de matières à option. La troisième année de licence (L3) accroît encore cette dimension de spécialisation. Deux parcours apparaissent, l'un se spécialisant sur l'économie et le management des PME/PMO, l'autre sur l'économie et le management des ressources humaines (RH) et se différencient par l'organisation de l'offre de l'enseignement : le premier reste classique tandis que le second est en alternance. Toutefois un tronc commun important est présent.

Une réorientation est possible pour les étudiants de L1 qui souhaiteraient intégrer la licence *Economie et gestion* de l'Institut d'administration des entreprises (IAE).

Positionnement dans l'environnement

La licence AES n'a pas directement de relations avec d'autres établissements du supérieur, voire avec d'autres composantes de l'UNS que l'IAE, même si elle mobilise pour enseigner en son sein d'autres enseignants-chercheurs (principalement des juristes de l'unité de formation et de recherche (UFR) de droit) que ceux en poste à l'IAE.

Elle n'a pas de liens avec la recherche si ce n'est indirectement par le biais de l'appartenance d'une partie de son corps professoral au laboratoire GREDEG (Groupe de recherches en droit, économie, gestion).

Elle baigne dans un tissu industriel dynamique de PME innovantes localisées au sein de territoires créatifs : technopôle de Sophia Antipolis et dans l'éco vallée de la plaine du Var et a su nouer des relations, grâce à son parcours *EMRH* de L3 offert en apprentissage, avec des institutions professionnelles en rapport avec la cible des métiers préparés : ANDRH (association nationale des directeurs des ressources humaines), club de DRH (directeurs des ressources humaines), CCI (chambre de commerce et d'industrie).

Equipe pédagogique

Elle est principalement composée d'enseignants-chercheurs : ceux-ci au nombre de 38 (dont deux ATER, attachés temporaires d'enseignement et de recherche) assurent 1026 heures sur les 1184 heures d'enseignements assurés en licence selon le tableau fourni. Les professionnels, au nombre de sept (en incluant deux professeurs non universitaires), assurent 158 heures. On ne voit pas, parmi les fonctions occupées par ces professionnels, des activités du domaine de la DRH. En cohérence avec la nature de la licence *AES*, cette équipe est pluridisciplinaire (économistes, gestionnaires et juristes pour l'essentiel) et ses membres sont issus de diverses composantes (ISEM, UFR de droit, IAE, UFR de sciences). Elle intègre, outre les deux responsables pédagogiques, un enseignant référent pour chaque année de licence, qui est l'interlocuteur de proximité pour les étudiants pour les questions d'aide à l'orientation, de mobilité type Erasmus, met en place l'évaluation des enseignements de son année de licence et assure la présidence des jurys d'évaluation. Toutefois, cette équipe pédagogique se limite finalement à celle dirigeante de la formation et n'associe aucun professionnel.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La formation présente un caractère attractif avec une forte progression des inscriptions en première année (elles sont passées de 196 en 2012-2013 à 301 en 2014-2015, soit une augmentation de plus de 50 %). Le recrutement pose néanmoins question en ce que, parallèlement, le taux de réussite en première année est en baisse (sur la même période : de 32,3 % à 28,3 %). La formation est aussi attractive en L2 du fait d'entrée par équivalence d'étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS - ils représentent 25 % de l'effectif de la L2 en 2015-16).

Les taux d'abandon en première année, sur les trois années évoquées dans le dossier, sont successivement de 11,22 %, 8,14 % et de 12,29 %. Il est donc en progression sur les deux dernières années évoquées. On constate également une même baisse du taux de réussite en troisième année. Si en première année, l'écart est de quatre points, il est de près de 11 points en troisième année.

En 2012/2013 et 2013/2014, environ la moitié des inscrits en L3 intègrent un master de l'ISEM. On ignore totalement ce que deviennent les étudiants qui n'intègrent pas un master.

Place de la recherche

Le lien de la licence avec la recherche est très succinct et indirect : des enseignants-chercheurs appartiennent au GREDEG et interviennent dans des cours en L3 dont les thèmes sont parfois en rapport avec leurs axes de recherches. De plus, sur la base du volontariat, quelques étudiants en L3 sont amenés à participer à des expériences d'économie expérimentale (dans le cadre du Laboratoire d'économie expérimentale de Nice - LEEN).

Par ailleurs, le tableau des UE indique qu'en troisième année sont prévues des heures de méthodologie documentaire ou de méthode et de suivi de mémoire.

Place de la professionnalisation

La liaison de la licence *AES* avec la professionnalisation se renforce en L3 où sont proposés aux étudiants deux parcours visant à les préparer à deux masters de l'ISEM autour des métiers de l'économie et du management des PME/PMO, pour l'un et de l'économie et du management des RH, pour l'autre. Ce dernier parcours, du fait qu'il est offert en alternance, principalement sous la modalité d'un contrat d'apprentissage d'une durée moyenne de 11 mois dont bénéficient 26 apprentis, est très lié au milieu professionnel de la RH. Les apprentis acquièrent *de facto* une bonne connaissance du monde des entreprises et du travail (en tant que salariés).

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) jointe au dossier montre clairement les liens existant entre les compétences nécessaires aux métiers visés et l'offre de formation de la licence.

La formation ne propose pas de dispositif particulier d'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leurs projets professionnels. Le dossier renvoie, de ce point de vue, à ce que propose le service de l'Université en termes d'insertion et d'orientation.

Place des projets et des stages

La situation des étudiants inscrits dans le parcours de L3 *EMRH* est plus favorable que celle des autres étudiants puisqu'ils sont associés à un projet tuteuré du master AES consistant en l'organisation d'une journée d'étude faisant intervenir des professionnels. Il n'existe pas de formule équivalente pour les autres étudiants, motif étant tiré de l'effectif de la licence.

La formation ne propose pas de stage obligatoire. Aucune donnée chiffrée n'est produite relativement à la proportion d'étudiants qui choisissent de faire un stage facultatif.

Place de l'international

Le nombre d'établissements partenaires reste faible (cinq).

S'agissant de la mobilité sortante, qui concerne la troisième année, le nombre d'étudiants partant en Erasmus+ est assez faible (six). Le dossier indique un encadrement de cette mobilité en termes de sélection et d'encouragement, le cas échéant, à opter pour cette formule sur deux semestres. La faiblesse de l'effectif est peut-être compensée par le taux de réussite de 100 %.

S'agissant de la mobilité entrante, les étudiants sont plus nombreux mais une majorité choisit de panacher les enseignements de la licence *AES* avec ceux d'autres formations de l'UNS voire d'autres établissements. Aucune indication n'est donnée, les concernant, sur le degré de « dilution » des enseignements AES dans ceux des autres formations.

Seul l'anglais est enseigné au cours des six semestres en tant que langue étrangère.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Des étudiants, non issus de la L1 *AES*, peuvent entrer en L2 après examen de leur dossier de demande d'équivalence par une commission, composée des responsables de la licence et des enseignants intervenant en L2. Il s'agit essentiellement de titulaires d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG) ou d'un BTS. En 2015-2016, ils représentaient 25 % de l'effectif de la L2 *AES*.

Il existe une passerelle de réorientation à la fin du S1 vers l'UFR de droit et sciences politiques. En fin de L1 *AES*, des étudiants peuvent demander à intégrer la L2 *Economie et gestion* (autre licence offerte à l'IAE) et réciproquement.

Un observatoire des décrocheurs est mis en place au S1 pour orienter ces derniers vers le suivi d'heures de tutorats dans les matières fondamentales (10 heures par matière) organisées en fin de S1.

L'ISEM met en place un stage de préparation aux examens en fin de semestres en L1.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement en licence s'effectue essentiellement en présentiel et se déroule sous la forme de modules (UE) pour chacun des six semestres. Quelques enseignements (entrepreneuriat en L3) recourent à la pédagogie inversée.

La pratique de la validation des acquis de l'expérience (VAE) reste exceptionnelle.

A l'échelle de l'IAE est mis en place un enseignant référent pour accompagner les étudiants sportifs de haut niveau.

Les étudiants ont accès à la plateforme participative Jalon et au site web de chaque cours.

Est mise en place une évaluation dématérialisée en anglais via le recours aux boîtiers de vote électronique.

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation sont très favorables aux étudiants dans la mesure où la notation continue est largement répandue et où le règlement des examens prévoit la compensation entre UE d'un même semestre et une compensation générale par année de licence. Il n'y a pas de notes éliminatoires.

Il n'existe que deux épreuves orales sur les trois années de licence. Par ailleurs, une très grande part des écrits consistent en des épreuves limitées à 1h30 (certaines sont de deux heures et d'autres sont d'une heure). L'ensemble interroge sur la nature des épreuves ainsi organisées, notamment si l'on tient compte de l'objectif affiché de préparer « aux concours administratifs de catégorie A, B et C des fonctions publiques et territoriales ».

La validation du suivi de la pratique d'un sport ou d'une unité d'enseignement libre (UEL) donne un bonus qui consiste en une majoration de la note moyenne du semestre de 0,25 point au maximum.

La composition du jury de chaque semestre, en intégrant la totalité des enseignants sous la présidence de l'enseignant référent de l'année de licence mais aussi les personnels de scolarité, montre la volonté de disposer d'une grande quantité d'informations sur les étudiants.

Suivi de l'acquisition de compétences

La fiche RNCP et l'annexe descriptive au diplôme jointes au dossier précisent bien les compétences attendues, ce qui est fondamental pour le parcours de L3 offert en alternance, mais rien n'est dit sur le dispositif en tant que tel de suivi de l'acquisition des compétences de métier au cours de l'apprentissage.

Suivi des diplômés

Le dossier ne montre pas de suivi pour l'insertion professionnelle des diplômés de cette licence, dans la mesure où l'observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'UNSA n'enquête pas au niveau des licences généralistes.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un conseil de perfectionnement a été mis en place en 2015-2016 qui se compose de 16 membres (enseignants, professionnels, étudiants) mais le nombre de professionnels, qui se limite à trois, est très faible. Il s'est réuni une fois. Il existe également un conseil pédagogique qui se réunit deux fois par an.

Il n'y a aucune donnée quant à l'évaluation des enseignements par les étudiants. Ce qui est expliqué par le faible taux de retour des questionnaires qui, pourtant, ont été créés en 2012. Ce qui signifie que, depuis, rien n'a été fait pour obtenir une information exploitable de ce point de vue.

Conclusion de l'évaluation

Points forts:

- Une pluridisciplinarité qui prépare progressivement les étudiants de cette licence à un parcours professionnalisant.
- Le parcours offert en alternance en L3.
- Une volonté véritable d'aider les étudiants à la réussite au diplôme.
- L'existence de passerelles entre les licences du domaine économie-gestion.

Points faibles:

- La préparation aux concours administratifs qui ne paraît pas du tout évidente.
- L'absence de dispositif particulier d'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leurs projets professionnels.
- L'absence de stage obligatoire.
- L'association relative des professionnels.
- Mobilités sortantes des étudiants et partenariats à l'international trop faibles.
- Suivi du devenir des diplômés de la licence insuffisant.
- Absence d'une préparation à des certifications (à l'exemple du Test of English for International Communication -TOEIC).

Avis global et recommandations:

La formation évaluée est assez forte quant au contenu (pluridisciplinaire) des enseignements et quant aux objectifs qu'elle s'est globalement assignée. Toutefois, cette pluridisciplinarité, spécificité de la filière AES, pourrait être plus affirmée avec l'introduction de cours d'autres sciences sociales (sociologie). Par ailleurs, on peut émettre une réserve sur l'aptitude de la licence à réellement préparer aux concours administratifs A, B et C. Sur ce point, il conviendrait soit d'abandonner cette ambition, soit d'obtenir ou de se donner les moyens propres à la réaliser.

Par ailleurs, l'analyse des différents éléments du dossier transmis révèle que les responsables de la licence se préoccupent vraiment de l'étudiant tant qu'il demeure dans le cadre de la formation (volonté réelle d'aide à la réussite, système d'enseignant référent, composition des jurys de délibération propre permettant une prise de décision individualisée, conseil de perfectionnement susceptible de donner de bons résultats). Il n'en est peut-être pas de même s'agissant de l'étudiant à l'issue de sa formation (absence d'aide à la formalisation du projet professionnel, absence de stage, absence d'information quant au devenir des étudiants).

Un effort devrait également être fourni pour développer les échanges à l'international.

Observations de l'établissement



OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES

LICENCE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Réf: C2018-EV-0060931E-DEF-LI180015067-019237-RT

Nice, le 18/04/2017

Nous tenons tout d'abord à remercier les rapporteurs pour l'analyse effectuée ainsi que pour les remarques et recommandations soulevées, apportant un regard externe à notre formation. Nous en tiendrons bien entendu compte dans le projet qui sera proposé pour accréditation.

Vous trouverez dans la suite du document des éléments complémentaires reprenant les différents points soulevés lors de l'expertise.

Partie Objectifs

1) La licence, à elle seule, ne permet pas d'accéder directement à un emploi.

Réponse : En effet la licence AES est volontairement généraliste pour permettre aux étudiants de poursuivre en Master. Les étudiants qui désireraient accéder directement à un emploi ont la possibilité d'opter pour la L3 AES parcours Economie et Management des Ressources Humaines (EMRH). Néanmoins, dans le futur contrat, la professionnalisation en L sera une priorité pour l'uns surtout dans le contexte de la sélection en M.

2) Les moyens pour atteindre l'objectif de préparation aux concours de la fonction publique sont plus succincts. Il en est de même pour la cible des métiers du développement des territoires locaux.

Réponse : Ces points faibles ont été soulignés et des perspectives d'amélioration proposées pour le prochain quadriennal : « il est envisagé d'ajouter une unité optionnelle « préparation aux concours administratifs » qui se composeraient de modules de type « culture générale » et « méthodologie de la rédaction du travail de synthèse » [...] Création d'un « 3ème parcours « Innovation, Transformation numérique et Territoires » (ITT) à côté de « RH » et « PME/PMO ». »

Partie Organisation

3) La pluridisciplinarité aurait pu être plus forte si des enseignements d'autres sciences sociales (par exemple sociologie) avaient été introduits.

Réponse : Les cours de sociologie n'ont pas été insérés car l'ISEM propose une double licence socio/éco mais de ce fait des mutualisations pourraient être envisageables



4) Une réorientation est possible pour les étudiants de L1 qui souhaiteraient intégrer la licence Economie et gestion de l'Institut d'administration des entreprises (IAE)

Réponse : Non il s'agit d'une réorientation en L1 EG de l'ISEM (la licence de l'IAE ne débute qu'en L3 et est une licence sciences de gestion). L'organisation est revue pour 2018 avec un portail EG unique et une seule mention de L, EG eu lieu de trois actuellement dont AES et sciences de gestion.

Partie Place des projets et des stages

5) La formation ne propose pas de stage obligatoire.

Réponse : Comme l'avait noté le conseil de perfectionnement « exiger que tous les étudiants de L3 AES (environ 150 étudiants) fassent un stage obligatoire n'est pas compatible avec les possibilités d'offres du bassin d'emploi local ni avec les possibilités d'encadrement de l'ISEM en termes de suivi de stage. » Mais ce même conseil a suggéré de faire entrer dans les modalités de contrôle des connaissances un module optionnel « projet professionnel qui se décomposerait en modules de type « rédaction de Cv/lettre de motivation » ; « préparation aux entretiens » et « méthodologie d'un rapport de stage » au semestre 5 et par une **unité « stage »** avec rapport de stage obligatoire au semestre 2 qui ne pourrait être effectué que si l'étudiant a validé le module « professionnalisation » du semestre 6 ».

Partie Place de l'international

6) Mobilités sortantes des étudiants et partenariats à l'international trop faibles.

Réponse: Des réunions d'information sont organisées systématiquement chaque année, en soulignant les possibilités d'échanges pour les étudiants d'AES et en collaboration avec les étudiants eux-mêmes partis qui évoquent leur propre expérience. La baisse financière de toutes les aides à la mobilité (disparition de la bourse d'Excellence, de la bourse régionale, réduction de la bourse ministérielle et européenne) ralentit le dynamisme lancé par l'université. Par ailleurs, le corpus des accords internationaux augmente régulièrement. Ainsi, de nombreux supports d'échange existent mais ne sont pas toujours utilisés.

Partie Suivi des diplômés

7) Suivi du devenir des diplômés de la licence insuffisant.

Réponse : L'OVE va prendre en charge ce suivi dès 2018.

Partie Conclusion générale

8) L'association relative des professionnels.

Réponse : Il nous semble difficile d'impliquer des professionnels dans les responsabilités collectives de type enseignant référent compte tenu de leur faible disponibilité. De même leurs enseignements ne



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

nous paraissent pas devoir plus largement s'insérer dans la licence AES généraliste (voir point 1). En revanche, il pourrait être envisagé d'augmenter leur proportion dans le conseil de perfectionnement.

9) Absence d'une préparation à des certifications (à l'exemple du *Test of English for International Communication* -TOEIC).

Réponse : Les modules d'anglais en LEG seront désormais communs et ils préparent à ces certifications, notamment : module à la carte pour « préparation TOEIC ».

Pour le Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis et par délégation, La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique

Sophic RAISIN